



# Soirées « Quoi de neuf ? » Les biothérapies en rhumatologie





# Stratégie thérapeutique des biothérapies et inhibiteurs de JAK-Kinases

Pr. Thierry LEQUERRE



# La biosimilarité en Rhumatologie

Pr. Olivier VITTECOQ



# Biothérapies - biosimilaires en Rhumatologie et Pharmacovigilance

Dr. Nathalie MASSY



# Table ronde

**Quels constats et enjeux à l'hôpital et en ville?  
Quelles attentes pour garantir la meilleure prise  
en charge thérapeutique des patients ?**

**Modérateur – Dr Catherine CHENAILLER.**

**Intervenants - Dr ADELEU Paul ; Dr DETUNCQ Cécile ; Mme GODON  
Béatrice ; Dr HACQUARD-BOUDER Cécile ; Pr. Thierry LEQUERRE ;  
Mme MARTIN Stéphanie ; Dr. Nathalie MASSY ; Dr SOUBIEUX-  
BOURBON Annaëlle; Pr. Olivier VITTECOQ.**

## Constat : accompagner le patient tout au long de son parcours de soins du patient

- **Évolution majeure des biomédicaments en rhumatologie**
  - Recherche clinique active
  - Impact positif sur les stratégies thérapeutiques
  - Impact économique important
    - Intra-hospitalier / liste en sus
    - PHEV (notamment etanercept et adalimumab)
- **Stratégie Nationale de Santé fixe un taux de pénétration des biosimilaires à 80% d'ici 2022**
  - Principe d'interchangeabilité pour les prescripteurs (LFSS 2017)
  - Principe de substitution pour les pharmaciens (LFSS 2014 non encore mis en œuvre)
- **Agir pour le patient en concertation**
  - Accompagnement, expérience patient, effet nocebo
  - Déclaration pharmacovigilance – phase IV
  - Coordination toutes professions de santé



## Contexte Hôpital : vers un financement des équipes de santé au parcours de soins du patient

- **Consultations pluriprofessionnelles tripartites avec au moins un médecin**

- \* MIG DGOS depuis 2016

- Primo-Préscription en Chimiothérapie Orale PPCO

- \* Financement sur prestation intermédiaire (décret 27/02/2017 sur LFSS 2016)

- Rhumatologie, Diabétologie...

- \* Financements aux forfaits « pathologies chroniques »

- Parmi les 10 mesures phares de Ma Santé 2022**

- Maladie Rénale Chronique (décret 24/09/2019)

- Elargissement progressif à partir 2020 à d'autres pathologies (Diabétologie...)

- **Article 51 de la LFSS pour 2018**

- \* Schéma renforcé d'incitation à titre expérimental

- Biosimilaires pour les prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV)

Prise en charge globale et coordonnée par les différents acteurs

## Contexte Ville : vers des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

### AUJOURD'HUI

- **Exercice libéral individuel**
- **Centres de santé**
- **Maisons de santé pluriprofessionnelles** constituées en société interprofessionnelle de soins ambulatoires (Sisa)



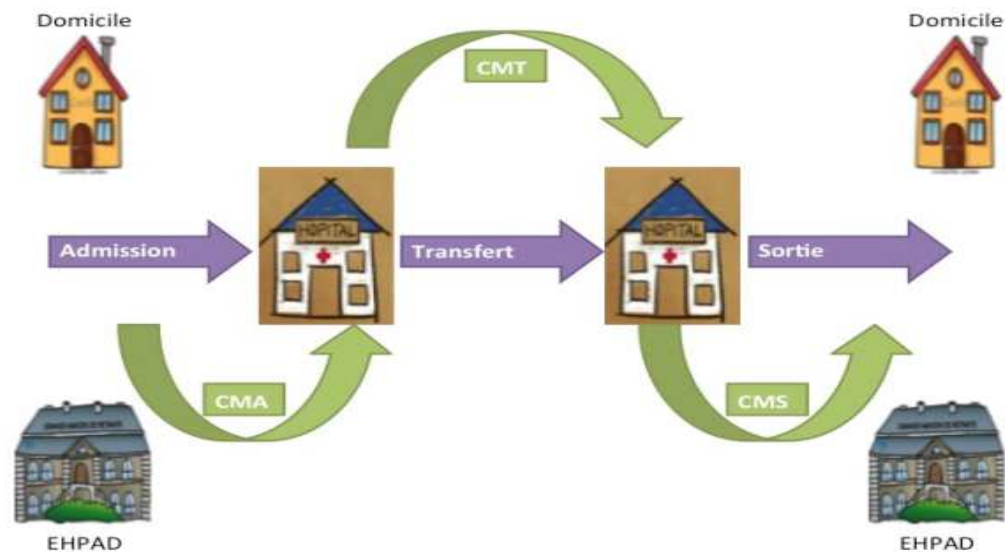
➔ Parmi les 10 mesures phares de **Ma Santé 2022**

- Déploiement de **1000 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** pour mailler le territoire national à l'horizon 2022
- **Projet de Territoire de Santé (PTS)**  
**Nécessaire coordination sur le parcours patient**
- Dispositif du **pharmacien correspondant** intégré aux missions du pharmacien d'officine  
**Tendre vers une pratique officinale en exercice coordonné**



## Table ronde : nos objectifs

1. Mieux se connaître
2. Mieux concrétiser les liens ville-hôpital
3. Sortir du prisme hospitalier quant au lien ville - hôpital



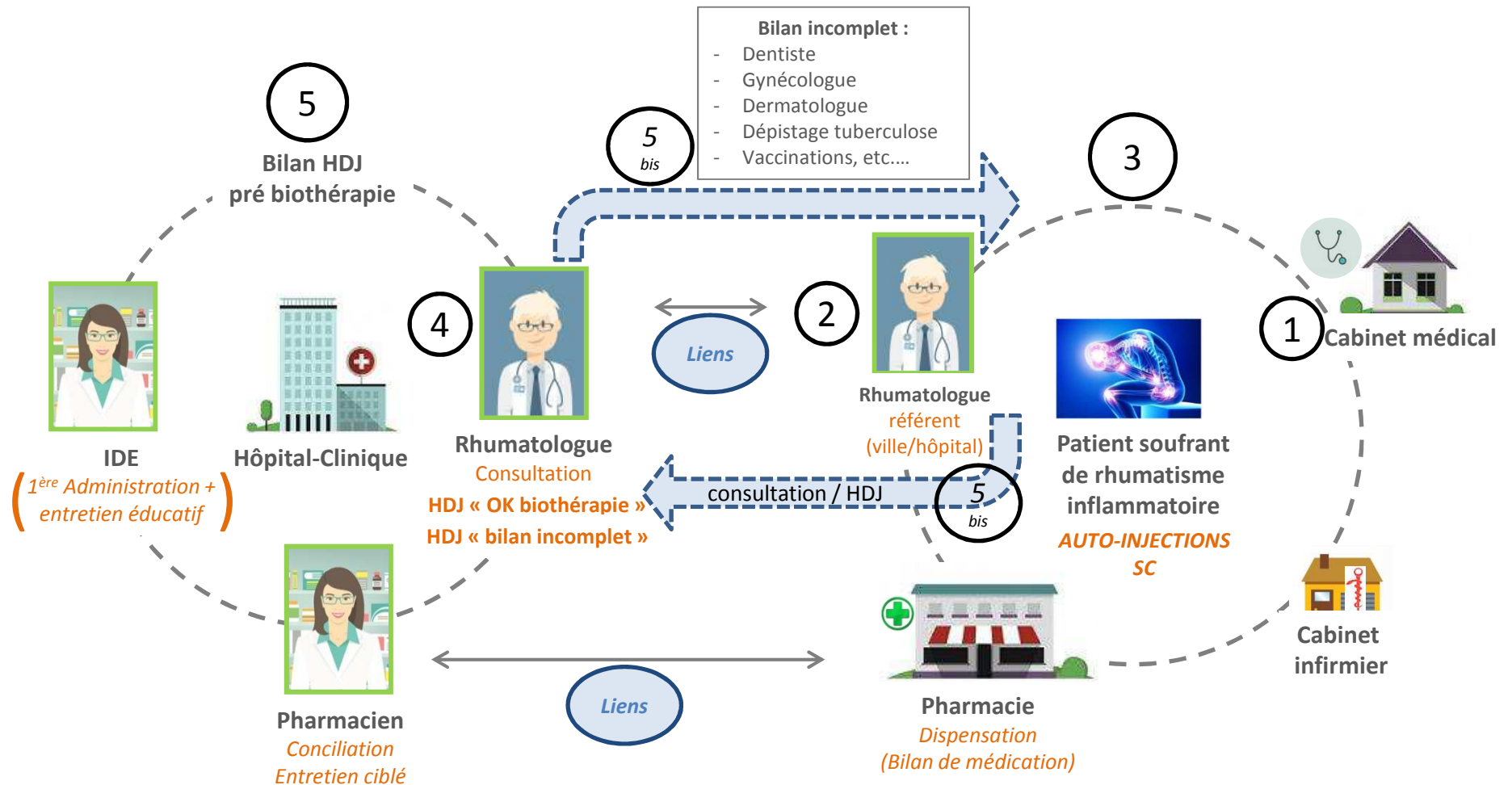
**POINT DE VUE DU RHUMATOLOGUE**  
**DR HACQUARD-BOUDER Cécile**

# Point de vue du Rhumatologue

## Dr HACQUARD-BOUDER Cécile

- Rôle du rhumatologue : à toutes les étapes
  - **Annonce diagnostic** du rhumatisme inflammatoire chronique
  - **Information/Education du patient** : prise en charge et thérapeutique
  - **Objectif thérapeutique** en décision partagée avec le patient – confiance/adhésion du patient
  - **Biomédicament** :
    - Bilan prébiothérapeutique – choix du biomédicament (sensibilisation du patient aux biosimilaires)
    - Éducation thérapeutique
  - **Suivi** clinique d'efficacité, de tolérance, d'observance
  - **Assure le lien** avec le Médecin traitant et autres professionnels de santé (PEC des comorbidités, respect recommandations des vaccinations, Cs de suivi)
  - **Lien ville/hôpital** : compte rendu et échange sur le patient
- Attentes :
  - Renforcer l'interaction avec les pharmaciens, MG et autres professionnels via nouveaux outils (connectés)
  - Interaction avec le patient par IDE expertes (télésurveillance...)

# Le circuit du patient traité par biomédicament en rhumatologie : un circuit complexe



**POINT DE VUE DU PHARMACIEN HOSPITALIER  
DR SOUBIEUX-BOURBON ANNAËLLE**

# Point de vue du Pharmacien hospitalier

## Dr SOUBIEUX-BOURBON Annaëlle

- Mise en place d'entretiens ciblés en rhumatologie dans le cadre de l'article 51
  - **Donne une information complète** sur la biothérapie au patient
  - **Reprend les traitements habituels** si nécessaire (vision globale des antalgiques/gestion douleur, évaluation du risque d'interaction médicamenteuse)
  - **Précise le parcours patient** pour sa 1ère délivrance de biothérapie à l'officine
  - **Informe pour une bonne anticipation** des RDV avec le rhumatologue et de l'approvisionnement avec le pharmacien
  - **Répond aux questions** des patients
  - **Assure le lien ville/hôpital** = compte rendu pharmaceutique transmis à la pharmacie d'officine par messagerie sécurisée
- Ses attentes :
  - Besoin de temps / reconnaissance de l'acte d'entretien et valorisation
  - Que les professionnels de ville utilisent la MSS

**POINT DE VUE DE L'IDE ITEP EN HDJ RHUMATOLOGIE**  
**Mme GODON Béatrice ; Mme MARTIN Stéphanie**

# Point de vue de l'IDE ITEP en HDJ Rhumatologie

## Mme GODON Béatrice ; Mme MARTIN Stéphanie

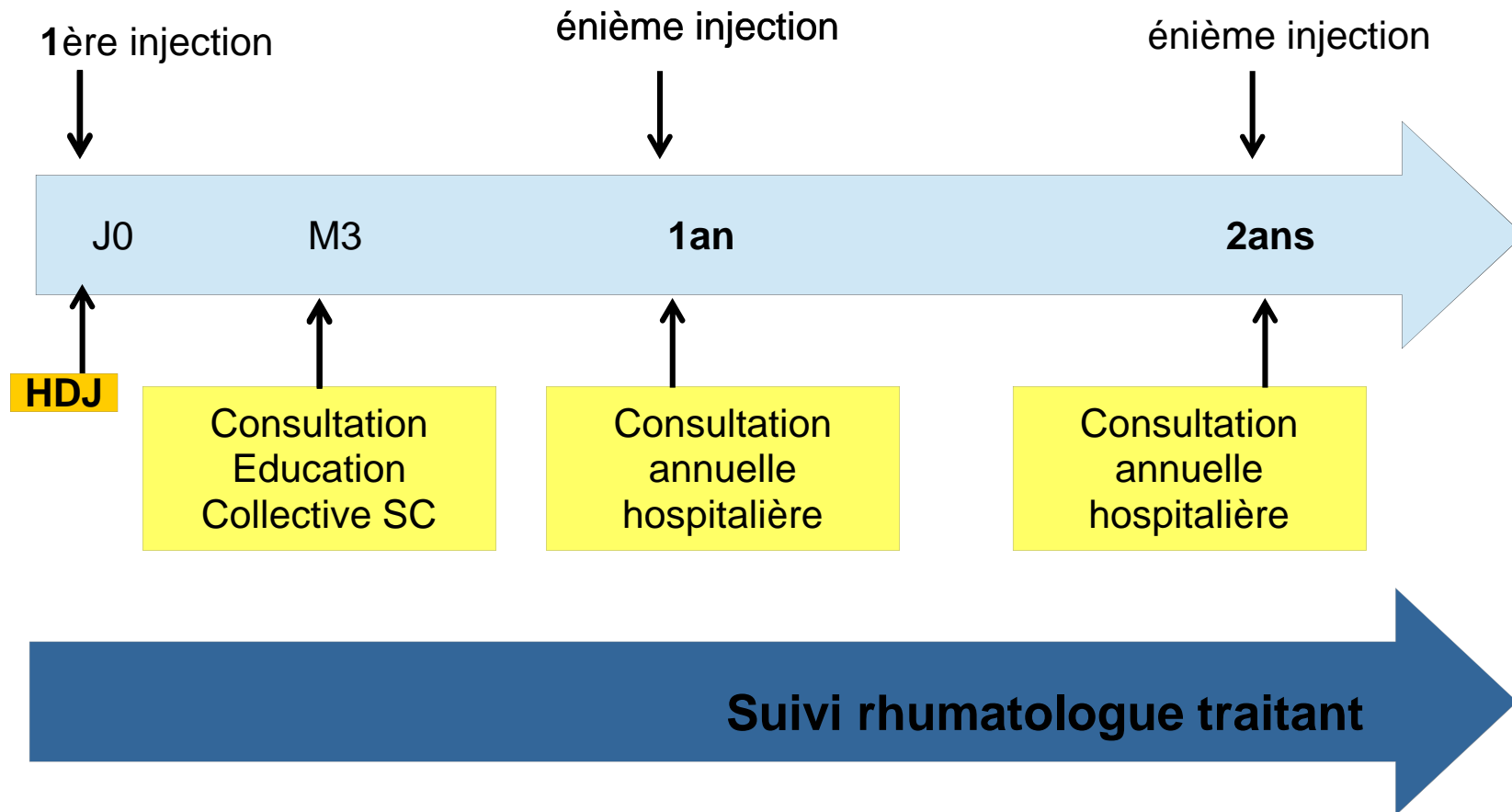
### Education à l'auto injection

- Séance individuelle avec une IDE (30 à 45 minutes)
  - **1er temps : apprentissage de la technique d'injection** (supports et kit d'entraînement) et des différentes étapes, asepsie, conservation du produit, élimination des déchets...
  - **2ème temps : compétences de sécurité**
    - CAT face aux infections, en cas de chirurgie
    - Voyage, vaccins
    - Rappel du suivi médical annuel : dentiste, dermatologue, gynécologique...
    - Consultation avec le rhumatologue traitant 3 mois après la 1ère injection
    - **Proposition de participer à l'atelier collectif biothérapie S/C**
    - **Téléphone HDJ en cas de besoin du patient : 02.32.88.92.17**



# Expérience rouennaise dans le cadre des biothérapies sous cutanées

Depuis janvier 2009



**POINT DE VUE DU PHARMACIEN D'OFFICINE**

**DR DETUNCQ Cécile**

**DR ADELEU Paul**

# Point de vue du Pharmacien d'officine

## Dr DETUNCQ Cécile ; Dr ADELEU Paul

- **Disponibilité auprès du patient**
  - proximité ; sans RDV ; gratuit
- **Relais d'informations ciblées**
  - Soutien de l'adhésion au traitement, observance
  - CAT en cas effets indésirables
  - Modalités de conservation
  - Préparation en cas de voyage
  - Anticipation des renouvellements d'ordonnances / Rhumatologue
  - Utilisation DASTRI
  - Conseils / suivi dermatologue, gynécologue...

## Point de vue du Pharmacien d'officine : ses attentes

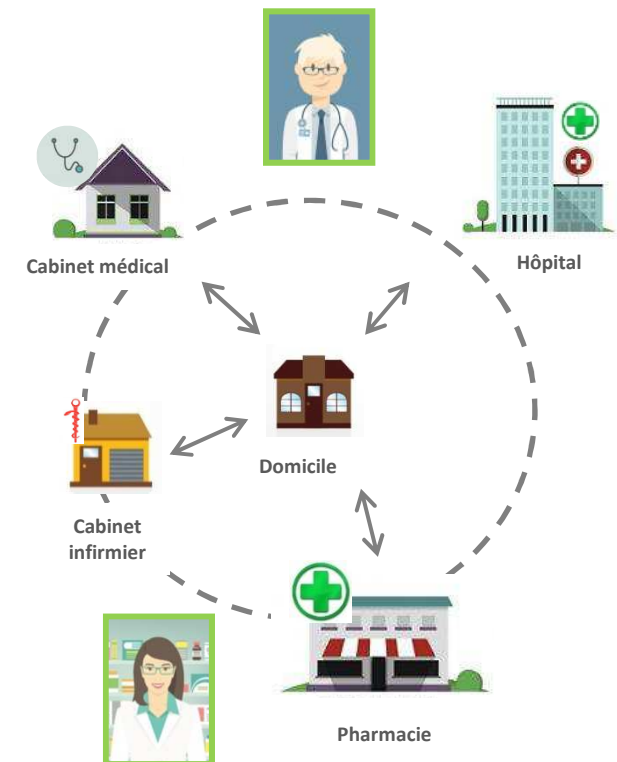
### Dr DETUNCQ Cécile ; Dr ADELEU Paul

- **Mieux comprendre le circuit patient**
  - HDJ bilan pré-bio / 1<sup>ère</sup> administration le jour du bilan ou pas / consultation de suivi hospitalière ou pas / délivrance du médicament en ville ou pas...
- **Plus d'interactions ville- hôpital pour nos patients**
  - Transmission médecin/pharmacien hospitalier et pharmacien d'officine
  - Pouvoir avoir un contact à l'hôpital pour plus de rapidité
- **Mieux connaître les traitements mis en place à l'hôpital pour répondre aux questions des patients**
  - fiche médicament à l'attention du professionnel de ville (bilans, suivis etc ....)
  - Utilisation des matériels : stylo, seringue
  - Tableau de synthèse des biothérapies / biosimilaires
  - Communication sur la biosimilarité (c'est le même traitement et non un changement de ligne / ce n'est pas substituable)

**Quels outils  
régionaux ?**

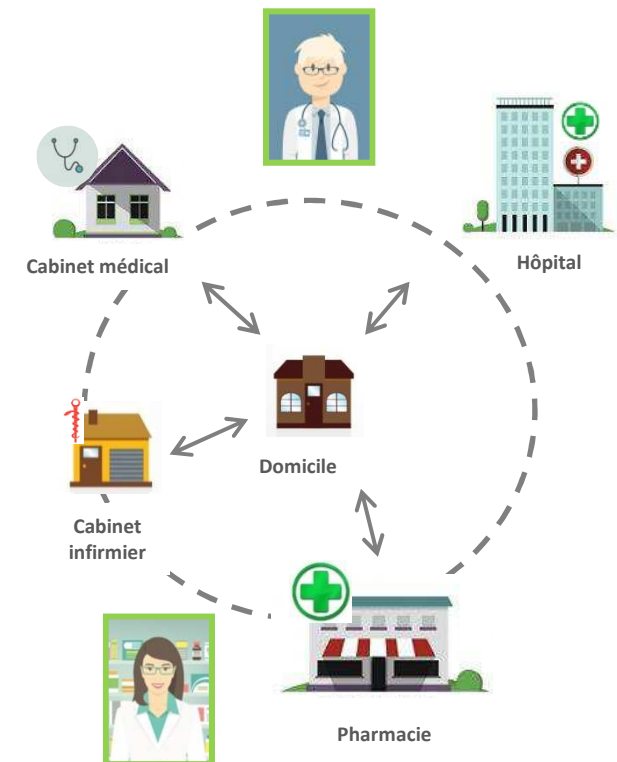
# Quels besoins / outils identifiés par les professionnels pour les patients ?

- **Plaquette d'information sur le circuit patient ?**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)



# Quels besoins / outils identifiés par les professionnels pour les patients ?

- **Plaquette d'information sur le circuit patient ?**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)
- **Fiche d'information générale sur les biothérapies**
- **Plaquette présentant les biosimilaires**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)



# Quels outils identifiés pour les professionnels ?



□ <http://www.omedit-normandie.fr/boite-a-outils/biosimilaires/biosimilaires,2469,2814.html>

- Fiche « les biosimilaires qu'est-ce que c'est? » OMEDIT Centre Val de Loire
- E-learning OMEDIT hauts de France
- Fiche de bon usage HAS

## LES AVANTAGES

Les **BIOSIMILAIRES** permettent d'élargir l'offre de biomédicaments disponibles en proposant des médicaments à un **prix plus bas** que celui des médicaments de référence afin de **réduire les dépenses de santé** et ainsi d'en **favoriser l'accès**.

Les **BIOSIMILAIRES** encouragent les laboratoires pharmaceutiques à faire de la **recherche** et à **développer des innovations**.

Cela permet également de stimuler la compétition entre ces laboratoires pharmaceutiques et de les rendre plus **performants**.

Au vu de ces éléments ainsi que de la sécurité et l'efficacité des **BIOSIMILAIRES**, ce serait **dommage de s'en priver !**

**Références bibliographiques :**  
- ANSM : "Etat des lieux sur les médicaments biosimilaires", Mai 2016" sur <http://ansm.sante.fr/>  
- APJNnews : "Les biosimilaires en 15 questions" Avril 2014 sur <http://www.apjnews.com/Documents/lesbiosimilaires%2015ques/biosimilaire.pdf>  
- EMA : Rapport sur les biosimilaires sur <http://www.ema.europa.eu/ema/>  
- Etude NOR-SWITCH - Jorgensen KK et Al. - Lancet 2017, May 11

## BIOSIMILAIRES : VRAI OU FAUX ?

Les biosimilaires sont des génériques

**FAUX !** Leurs modes de fabrication sont différents. Les génériques sont issus de la chimie tandis que les biosimilaires sont eux fabriqués à partir d'organismes vivants.

On les appelle biosimilaires car ils sont produits comme les produits "bio" par l'agriculture biologique

**FAUX !** Les biosimilaires sont des médicaments dits biologiques (comme les biomédicaments) car ils sont produits grâce à des organismes vivants comme les levures par exemple.

Je n'ai aucun risque à prendre un biosimilaire plutôt que son biomédicament de référence

**VRAI !** L'efficacité des biosimilaires ainsi que leur sécurité sont démontrées et similaires au médicament de référence, donc aucun risque. Vous serez traité de la même manière qu'avec le médicament de référence et avec le même résultat.

Aidez nous à améliorer ce document en nous contactant : [benefits@omedit-centre.fr](mailto:benefits@omedit-centre.fr)  
Document à retrouver sur le site internet : <http://www.omedit-centre.fr/>

Juin 2017



Votre médecin vous a prescrit :  
.....  
Ce médicament est un **BIOSIMILAIRE**.

**MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?**



## les médicaments biosimilaires

### QU'EST-CE QU'UN MÉDICAMENT BIOSIMILAIRE ?

« Biosimilaire »  
issu du vivant (par exemple une protéine) / cliniquement équivalent, comparable à un médicament biologique de référence qui a déjà une AMM\* et dont le brevet est tombé dans le domaine public

### L'ESSENTIEL

- Un médicament biosimilaire est un médicament qui, comme tout médicament biologique, est produit à partir d'une cellule, d'un organisme vivant ou dérivé de ceux-ci.
- Son efficacité et ses effets indésirables sont équivalents<sup>2</sup>, à ceux de son médicament biologique de référence.
- Son AMM répond à des exigences réglementaires strictes afin de démontrer que sa qualité pharmaceutique, son efficacité et ses effets indésirables sont cliniquement équivalents à ceux du médicament biologique de référence.
- Il est possible de changer un médicament biologique par un autre figurant sur la liste des médicaments biosimilaires, ce qui définit l'interchangeabilité<sup>3</sup>. Ce changement doit être décidé entre le médecin et le patient.
- La liste des médicaments biosimilaires est disponible sur le site de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM, [ansm.sante.fr/Activites/Medicaments-biosimilaires/Les-medicaments-biosimilaires/offset](http://ansm.sante.fr/Activites/Medicaments-biosimilaires/Les-medicaments-biosimilaires/offset)).

### QUELS INTÉRÊTS ?

- La mise à disposition des médicaments biosimilaires a un double intérêt :
  - de santé publique en facilitant l'accès aux soins : augmenter le nombre de médicaments biologiques disponibles permet de limiter les tensions d'approvisionnement et de prévenir les ruptures de stocks et/ou les accidents de production. Ceci permet de garantir aux patients le maintien de l'accès à leurs traitements.
  - d'un point de vue économique : stimuler la concurrence et induire une baisse des prix des médicaments biologiques tout en garantissant la sécurité et la qualité des traitements.

1. AMM : autorisation de mise sur le marché, obligatoire pour tous les médicaments avant leur commercialisation.  
2. L'équivalence clinique entre le médicament biologique de référence et le médicament biosimilaire signifie qu'il a été démontré que l'effet clinique en termes d'efficacité et de tolérance entre les 2 médicaments est comparable.  
3. Définition selon la Commission européenne et l'Agence européenne du médicament : [www.ema.europa.eu/docs/en\\_GB/document\\_library/Regulation/2017/09/WC500226948.pdf](http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Regulation/2017/09/WC500226948.pdf)



# Quels outils identifiés pour les professionnels ?

☐ <http://www.omedit-normandie.fr/boite-a-outils/biosimilaires/biosimilaires,2469,2814.html>



- Tableau de suivi des médicaments **biosimilaires**
  - Tous les domaines : rhumatologie ; hépato-gastro-entérologie ; hématologie ; endocrinologie
  - Les indications et schémas posologiques



Suivi des médicaments biosimilaires					
Domaine	Molécule	Type de médicament	Noms commerciaux	Indications	
Rhumatologie Hépatogastro-entérologie	Infliximab	Molécule de référence	REMICADE®	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyarthrite rhumatoïde (PR)</li> <li>• Spondylarthrite ankylosante (SA)</li> <li>• Rhumatisme psoriasique (RP)</li> <li>• Psoriasis (P)</li> <li>• Maladie de Crohn (MC)</li> <li>• Rectocolite hémorragique (RH)</li> </ul>	
		Médicaments biosimilaires	Remsima®		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie de Takayasu (RTU Remicade du 30/09/201)</li> </ul>
			Inflectra®		
			Flixabi®		
			Zessly®		
	Etanercept	Molécule de référence	ENBREL®	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyarthrite rhumatoïde (PR)</li> <li>• Rhumatisme psoriasique (RP)</li> <li>• Spondylarthrite ankylosante (SA)</li> <li>• Spondylarthrite axiale non radiographique sévère</li> <li>• Psoriasis en plaques (P)</li> <li>• Arthrite juvénile chronique (AJC)</li> <li>• Oligoarthritis juvénile (OJ)</li> <li>• Arthrite psoriasique juvénile (APJ)</li> <li>• Arthrite avec enthesite (AE)</li> </ul>	
		Médicaments biosimilaires	Benepali®		
			Erelzi®		
			Lifmior®		
		Molécule de référence	HUMIRA®		



# Quels outils identifiés pour les professionnels ?

CHU de Rouen

☐ Compte-rendu pharmaceutique

☐ + Tableau de suivi des biomédicaments en rhumatologie adulte

- **Toutes les biothérapies** : anti-TNF; anti-cytokiniques ; anti-BAFF ; inhibiteurs de costimulation
- Dénominations, Fournisseurs, Indications, posologies
- Principales modalités de prescription, conservation, manipulation, contre-indications



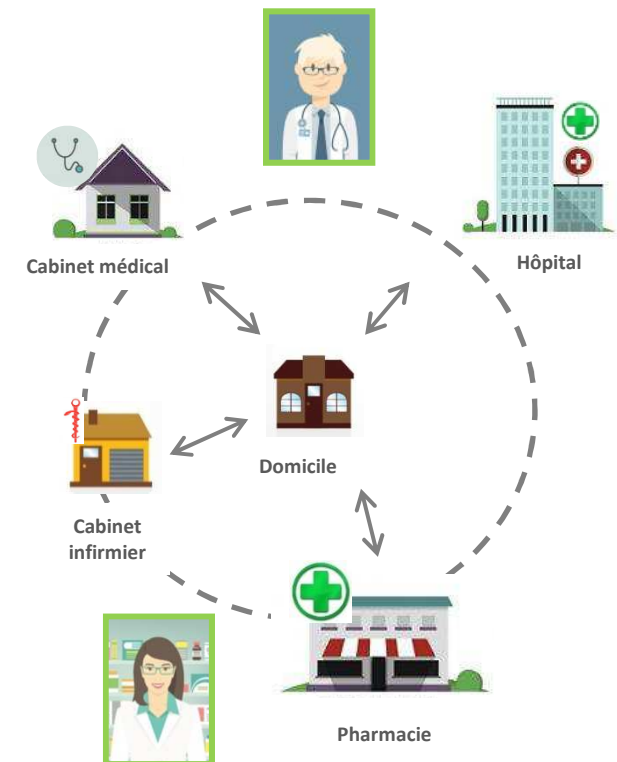
Biomédicaments et biosimilaires en rhumatologie adulte

PR : polyarthrite rhumatoïde ; RP : rhumatisme psoriasique ; SA spondylarthrite ankylosante (+/- solide non radiographique évoluée)

Classe thérapeutique	Molécule	princeps laboratoire exploitant biosimilaire	FLACONS	SERINGUES	STYLOS	Conservation avant utilisation : entre 2°C et 8°C à l'abri de la lumière, ne pas congeler Conservation après sortie du réfrigérateur	Indication/Posologie en rhumatologie adulte	Conditions générales de prescription	Modalités de manipulation	Principales Contre-indications (CI) et Précautions d'emploi (PE) communes
Infliximab	REMICADE	MSD France					Indication : PR Posologie : dose initiale de 5mg/kg par perfusion IV répétée à S2 et S6 puis toutes les 8 semaines	Réservi à l'usage hospitalier	Administration voie IV sur 2 heures ; surveillance du patient au moins à 2-3 heures après la perfusion ; équipement d'urgence (adrénaline, anticholinergiques, corticoïdes, assistance respiratoire) à disposition	
	REMOSMA	BIOGARAN	Réservoir hosp IV 100mg				Indication : PR, SA Posologie : dose initiale de 5mg/kg par perfusion IV répétée à S2 et S6 puis toutes les 8 semaines			
	INFLECTRA	PRIZER								
Etanercept	ENBREL	PRIZER	SC 50mg ; 25mg ;	SC 25 mg ; 50 mg ;	SC 25 mg ; 50 mg ;	Peut être conservé à une température ne dépassant pas 25°C pendant une durée maximum de 4 semaines, non renouvelable ; après quoi il ne doit pas être mis à nouveau au réfrigérateur.	Indication : PR, RP, SA Posologie : 25mg deux fois par semaine ou 50mg toutes les semaines en SC			
	BENEPALI	BIOGEN	SC 25 mg ; 50 mg ;	SC 50 mg ;	SC 50 mg ;					
	ERELZI	SANOCZ	SC 25 mg ; 50 mg ;	SC 50 mg ;	SC 50 mg ;					
Anti-TNF	HUMIRA	ABBVIE LdB	SC 20 mg ; 40 mg ; 80 mg ;	SC 40 mg ; 80 mg ;	SC 40 mg ; 80 mg ;		Indication : PR, RP, SA Posologie : 40mg toutes les 2 semaines en SC ; possiblement 40mg toutes les semaines ou 80mg toutes les 2 semaines en cas de non-réponse ou d'échappement	Médicaments d'exemption	Laisser le seringue/stylo à température ambiante pendant 15 à 30 minutes avant l'injection	CI : allergie ; infection notamment opportuniste, infection localisée, infection chronique, tuberculose active
	AMGEVITA	AMGEN	SC 40 mg ; 80 mg ;	SC 40 mg ;	SC 40 mg ;					
	HULIO	MYLAN	SC 40 mg	SC 40 mg	SC 40 mg	Peut être conservé à une température allant jusqu'à 25°C pendant 14 jours maximum à l'abri de la lumière. Après cette période, le médicament doit être jeté.				
	HYRIMOZ	SANOCZ	SC 40 mg	SC 40 mg	SC 40 mg					
	IDACIO	FRESENIUS LABE	SC 40 mg	SC 40 mg	SC 40 mg					
	IMRALDI	BIOGEN	SC 40 mg	SC 40 mg	SC 40 mg					
Certolizumab	CEMDA	UCB PHARMA	SC 200 mg	SC 200 mg	SC 200 mg	Peut être conservé à température ambiante (jusqu'à 25°C) sur une seule période de 10 jours au maximum à l'abri de la lumière.	Indication : PR, RP, SA Dose de charge : 400mg à S0, S2, S4 en SC Dose d'entretien : 200mg toutes les 2 semaines ou 400mg toutes les 4 semaines en SC	Médicaments à prescription initiale hospitalière	Le stylo ou la seringue ne doit pas être réutilisé	
	Goltumab	SIMPONI	MSD France	SC 50 mg ; 100 mg ; 200 mg	SC 50 mg ; 100 mg ; 200 mg	Peut être conservé à température ambiante (jusqu'à 25°C) pendant 12 heures sans dépasser la date de péremption. Après cette période, le médicament doit être jeté.	Indication : PR en 2ème intention avec methotrexate Posologie : 100mg une fois par semaine en SC (rhumatoïde)			
Anti-cytokinique	Anakira anti IL1	KINERET	SWEDISH BIOCYTEUM	SC 100 mg	SC 100 mg	Peut être conservé à une température ne dépassant pas 25°C pendant 12 heures sans dépasser la date de péremption. Après cette période, le médicament doit être jeté.	Indication : PR Posologie : 100mg une fois par semaine en SC			
	Tocilizumab Anti IL6	ROACTEMPA	ROCHE	Réservoir hosp IV 50mg ; 200mg ; 400mg	SC 162 mg	SC 162 mg	Peut être conservé à température ambiante (jusqu'à 25°C) sur une seule période de 8h au maximum et à l'abri de la lumière.	Indication : PR Posologie : 162mg sans dépasser 800mg toutes les 4 semaines, perfusion IV d'au moins 1 heure		Ne jamais remettre le capuchon sur l'aiguille
	Secukinumab anti-IL17	COSENTYX	NOVARTIS	SC 150 mg/ml ; 300 mg	SC 150 mg/ml ; 300 mg	Peut être conservé en dehors du réfrigérateur, une seule fois, jusqu'à 8 jours à température ambiante, sans dépasser 30°C.	Indication : RP Dose de charge : 1 (scéma) puis 1 (mois) ; SA : 50mg (SC) ou 50, 50, 50, 50 (SC) ; RP en plaques : même schéma mais 300mg (en 2inj) SC de 150mg	Médicaments à prescription et renouvellement réservés aux spécialistes en rhumatologie (et autres spécialités médicales selon indications)		PE (allergie) ; immunosuppression
	Ustekinumab	STELARA	JANSSEN-Cilag	SC 45mg ; 90mg ; 180mg	SC 90mg ; 180mg	SC 90mg ; 180mg	Peut être conservé en dehors du réfrigérateur (jusqu'à 30 jours) à une température ne dépassant pas 30°C.	Indication : RP Posologie : Dose de Charge à 160mg S0 puis 80mg tous les mois en SC		
Infliximab anti-IL17	TALTZ	LILLY	SC 80 mg/ml ; 160 mg/ml	SC 80 mg/ml ; 160 mg/ml	SC 80 mg/ml ; 160 mg/ml					
Anti-BAFF	Belimumab	BENLYSTA	GEN	Réservoir hosp IV 200mg ; 400 mg	SC 200 mg	Peut être conservé à température ambiante (jusqu'à 25°C) pendant 12 heures sans dépasser la date de péremption. Après cette période, le médicament doit être jeté.	Indication : RP Posologie : 10mg/kg toutes les 2 semaines en SC ; dose de charge pour la PR en perfusion IV hospitalière la veille de la 1ère administration SC			
Inhibiteur de la costimulation	Abatacept CTLA4 méridique	ORENCIA	BMS Pharm	SC 50 mg ; 87,5 mg ; 125 mg	SC 125 mg	Peut être conservé à température ambiante (jusqu'à 25°C) pendant 12 heures sans dépasser la date de péremption. Après cette période, le médicament doit être jeté.	Indication : PR ; RP Posologie : 125mg toutes les semaines en SC ; dose de charge pour la PR en perfusion IV hospitalière la veille de la 1ère administration SC			

# Quels besoins / outils identifiés par les professionnels pour les patients ?

- **Plaquette d'information sur le circuit patient ?**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)
- **Fiche d'information générale sur les biothérapies**
- **Plaquette présentant les biosimilaires**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)
- **Fiches d'information patients**
  - Remise carte de surveillance au patient lors de la prescription
  - N° vert téléphonique des laboratoires pharmaceutiques/ N° HDJ
  - Application HIBOOT, fiches ANDAR– société française de rhumatologie
  - Documentation des laboratoires pharmaceutiques



## Bien connaître ENBREL® pour mieux vivre son traitement

### Les points clés à retenir :

- 1 Spécialement formulé sous forme de comprimés, ENBREL® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 2 ENBREL® est un traitement à long terme. Il est recommandé de continuer le traitement tant que vous souffrez de psoriasis ou de douleurs articulaires, musculaires ou de la tête.
- 3 ENBREL® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 4 ENBREL® est un traitement à long terme. Il est recommandé de continuer le traitement tant que vous souffrez de psoriasis ou de douleurs articulaires, musculaires ou de la tête.
- 5 ENBREL® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 6 ENBREL® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 7 ENBREL® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.

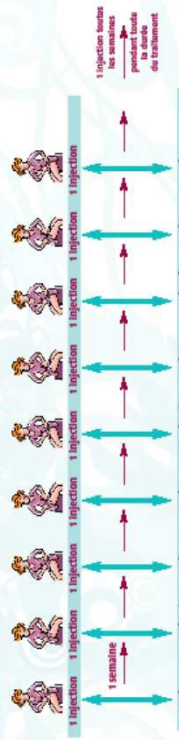
### Qu'est-ce que ENBREL® ?

ENBREL®, aussi appelé étanérsip, est un médicament utilisé contre le psoriasis chronique. Il agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.

### Comment agit ENBREL® ?

ENBREL® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.

### Rythme d'injections sur 2 mois (exemple d'usage)



\* Le médecin peut être amené à modifier le dose, cependant le dosage variable par l'administration de plus ou de moins de doses ne doit pas être utilisé.

Le document édité par un groupe d'experts, est non autorisé, il est édité par l'association A.D.E. Association de Malades, qui œuvre pour les personnes atteintes de psoriasis chronique. Pour plus d'informations sur ENBREL®, contactez votre médecin ou pharmacien pour toute question complémentaire. Consultez le site internet [www.psa-france.org](http://www.psa-france.org) ou appelez le 08 00 100 158.

www.ad-e.com

pour en savoir plus sur ENBREL®

**ENBREL®** 0 800 100 158

[www.psa-france.org](http://www.psa-france.org)

Bien connaître ENBREL® pour mieux vivre son traitement

Bien connaître ENBREL® pour mieux vivre son traitement

## Bien connaître HUMIRA® pour mieux vivre son traitement

### Les points clés à retenir :

- 1 Spécialement formulé sous forme de comprimés, HUMIRA® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 2 HUMIRA® est un traitement à long terme. Il est recommandé de continuer le traitement tant que vous souffrez de psoriasis ou de douleurs articulaires, musculaires ou de la tête.
- 3 HUMIRA® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 4 HUMIRA® est un traitement à long terme. Il est recommandé de continuer le traitement tant que vous souffrez de psoriasis ou de douleurs articulaires, musculaires ou de la tête.
- 5 HUMIRA® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 6 HUMIRA® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.
- 7 HUMIRA® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.

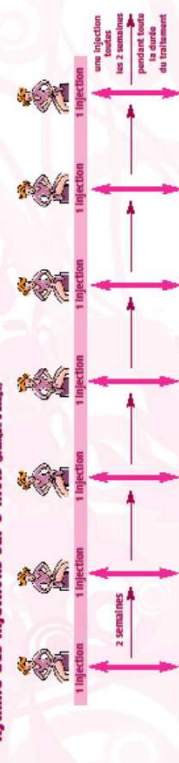
### Qu'est-ce que HUMIRA® ?

HUMIRA®, aussi appelé adalimumab, est un médicament utilisé contre le psoriasis chronique. Il agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.

### Comment agit HUMIRA® ?

HUMIRA® agit contre le psoriasis en agissant sur les cellules de la peau. Il agit également contre les douleurs articulaires, les gonflements des mains et des pieds, les douleurs musculaires et les douleurs de la tête.

### Rythme des injections sur 3 mois (exemple d'usage)



\* Le médecin peut être amené à modifier le dose, cependant le dosage variable par l'administration de plus ou de moins de doses ne doit pas être utilisé.

Le document édité par un groupe d'experts, est non autorisé, il est édité par l'association A.D.E. Association de Malades, qui œuvre pour les personnes atteintes de psoriasis chronique. Pour plus d'informations sur HUMIRA®, contactez votre médecin ou pharmacien pour toute question complémentaire. Consultez le site internet [www.psa-france.org](http://www.psa-france.org) ou appelez le 08 00 100 158.

www.ad-e.com

pour en savoir plus sur HUMIRA®

**HUMIRA®** 0 800 100 158

[www.psa-france.org](http://www.psa-france.org)

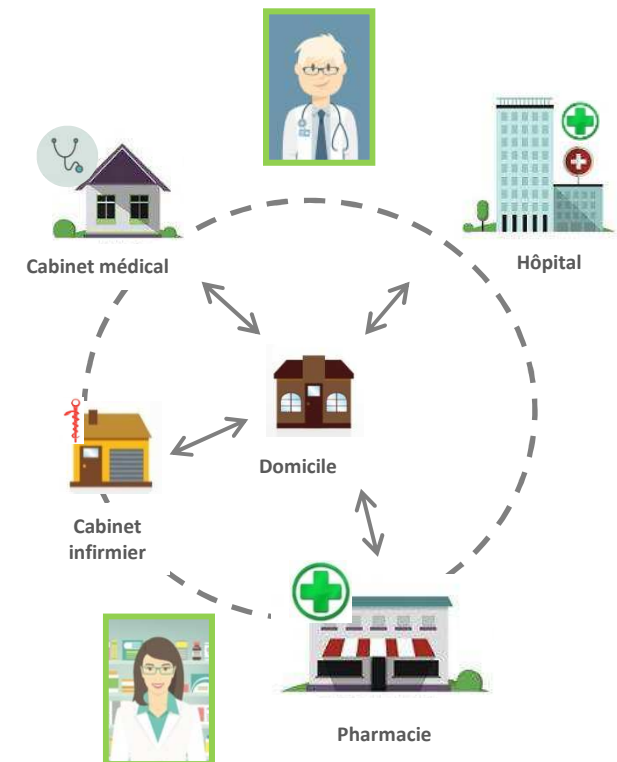
Bien connaître HUMIRA® pour mieux vivre son traitement

Bien connaître HUMIRA® pour mieux vivre son traitement



# Quels besoins / outils identifiés par les professionnels pour les patients ?

- **Plaquette d'information sur le circuit patient ?**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)
- **Fiche d'information générale sur les biothérapies**
- **Plaquette présentant les biosimilaires**
  - Besoin ressenti par les pharmaciens de ville (ajout CR pharma hospitalier ?)
- **Fiches d'information patients**
  - Remise carte de surveillance au patient lors de la prescription
  - N° vert téléphonique des laboratoires pharmaceutiques/ N° HDJ
  - Application HIBOOT, fiches ANDAR– société française de rhumatologie
  - Documentation des laboratoires pharmaceutiques
- **Communication auprès des professionnels de ville**
  - Renforcer les liens entre équipes hospitalières, spécialistes libéraux, pharmaciens et infirmiers - flyers dédiés ; soirées d'échanges entre professionnels
  - Renforcer la communication entre professionnels et avec le patient - lettre d'information sur les biothérapies – **DMP - MSS**



**QUELS MESSAGES À RETENIR**

**A vous la parole !**

**Merci à tous les intervenants**

**Merci pour votre attention**